CAHIER DE PARTICIPATION Ce cahier est un outil pour mieux suivre l'Assemblée générale; on y retrouve certaines explications, l'ordre du jour ainsi que des propositions qui y seront vraisemblablement amenées.

Assemblée générale extraordinaire
Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal
Au théâtre Le National (1220, Ste-Catherine Est)
10 mars 2015

0. Procédures

Rappelons que les Règlements généraux de l'ADEESE sont disponibles en ligne au bit.ly/Rgadeese.
Rappelons que le Code de procédures utilisé par l'Assemblée générale est disponible en ligne au bit.ly/codeVeronneau.

Que Patrick Véronneau, Félix Gingras Genest et Maude Authier-Pigeon agissent respectivement à titre d'animateur, de secrétaire et de gardienne du senti. Qu'au besoin René Delvaux agisse à titre de co-animateur dans la salle secondaire.

Que l'ordre du jour soit [0] Procédures, [1] Levée de cours, [2] Avis de motion, [3] Grève, [4] Plan d'action.

Que les tours de parole soient limités à deux minutes par personne pour toute la durée de l'assemblée.

1. Levée de cours

Qu'on lève les cours et qu'à cet effet on ajourne l'assemblée pour une durée de 30 minutes – reconductible au besoin – à partir de 18 h.

2. Avis de motion

Les avis de motion sont des propositions déposées à l'effet de modifier les règlements généraux et politiques administratives de l'ADEESE. Avec le présent cahier de participation, vous avez un second cahier titré « Avis de motion » au sein duquel se retrouvent tous les avis de motion en suspens, ayant soit été déposés auprès du Conseil exécutif, soit au cours des précédentes séances de l'Assemblée générale.

Votre Conseil exécutif jugent que deux avis sont à traiter prioritairement afin de faciliter la continuité de l'Association d'ici la fin de session et pour la session à venir; ce sont ceux qui concernent de nouveaux postes à l'exécutif.

Que le point Avis de motion soit mis en dépôt jusqu'à la possible reprise de ce point en fin de la présente assemblée.

3. Grève

Sur le site Web de l'ADEESE (adeese.org) vous pouvez consulter les procès verbaux des dernières séances de l'Assemblée générale (notamment les 11 et 16 février) afin de prendre acte des résolutions déjà votées par l'Assemblée générale en lien avec l'austérité et le mouvement de grève en cours.

Que l'on tienne une plénière de trente minutes ayant pour thème l'austérité et les perspectives de grève pour la combattre.

Que l'ADEESE soit en grève reconductible à partir du 23 mars 2015 et jusqu'à l'Assemblée générale de reconduction ayant lieu le plus tôt possible dans la semaine du 7 avril. Que les stages et cours-stages soient exemptés de la grève.

4. Plan d'action

Qu'on constitue un conseil de grève se réunissant le lundi 16 mars prochain à 18 h au café étudiant Le Philanthrope.

Que l'ADEESE appelle à une journée nationale d'actions pour la rémunération des stages le 26 mars 2015.